

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orientation scolaire et professionnelle Question écrite n° 42086

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le dernier rapport rendu par le Conseil d'orientation pour l'emploi. En effet, dans le cadre du renforcement de l'information sur les débouchés des formations il est proposé d'associer davantage les entreprises et leurs salariés, mais aussi les fédérations et organisations professionnelles, à la formation des élèves. Il lui demande de bien vouloir lui donner son opinion à ce sujet.

Texte de la réponse

Les professionnels participent dès à présent à la formation des élèves de l'enseignement professionnel de plusieurs manières : 1. Ils contribuent à l'élaboration des diplômes au sein des commissions professionnelles consultatives (CPC), instances nationales, chargées de donner un avis sur les créations, rénovations ou suppressions ; 2. Ils sont tuteurs ou maîtres de stages au cours des périodes de formation en milieu professionnel ou au cours des stages en entreprise ; 3. Ils évaluent les élèves en cours de formation et participent aux jurys d'examen des diplômes professionnels ; 4. Ils peuvent intervenir en qualité de formateurs associés ; 5. Ils contribuent à divers projets (projet pluridisciplinaire à caractère professionnel ou autres) notamment dans le cadre du partenariat mis en place dans les lycées des métiers ; 6. Ils peuvent être invités dans les classes pour exposer leur travail ou une technique professionnelle. Par ailleurs, à compter de la rentrée 2009, la généralisation du parcours de découverte des métiers et des formations associera de nombreux partenaires pour sa mise en oeuvre dès la classe de cinquième de collège, ce qui accroitra la contribution des partenaires qualifiés extérieurs de l'école, en particulier les entreprises à l'orientation des élèves. Les professionnels et leurs organisations interviennent également en collège. Ainsi, dans le cadre de l'option découverte professionnelle de la classe de troisième, ils sont appelés à accueillir les élèves en entreprise (visites d'information, stages d'observation) à intervenir dans la classe (présentation des métiers, des enjeux économiques, des modes d'organisation, des politiques sociales et salariales...) à contribuer à la création de supports de formation (publications, sites internet, DVD...). Enfin, dans le cadre d'accords de partenariats avec le ministère, de nombreuses fédérations et organisations professionnelles contribuent à des actions de formation pour nos élèves.

Données clés

Auteur : M. Christophe Guilloteau

Circonscription : Rhône (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42086
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE42086

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 février 2009, page 1481 **Réponse publiée le :** 10 novembre 2009, page 10654